



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées,
s/c du directeur de l'environnement,

à

Monsieur le gérant
de la société SAINT EVE INVEST
BP 8252
98807 Nouméa Cedex

N°2011-20905/DENV

Nouméa, le 17 MAI 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Visite d'inspection de la STEP de la résidence «Saint-Eve»

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection de la station d'épuration de la résidence Saint-Eve du 4 mai dernier.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de bien vouloir d'une part régulariser la situation administrative de la station d'épuration en déposant un nouveau dossier de déclaration et d'autre part réaliser un bilan 24 heures et me communiquer les résultats d'analyses.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : le compte-rendu de la visite du 4 mai 2011



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention
des Pollutions
et des Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite du 4 mai 2011 de la station d'épuration de la résidence Saint-Eve

N° 2011-20905/DENV

Nouméa, le 13 mai 2011

Installation	Station d'épuration de la résidence Saint-Eve
Exploitant	SC Saint Eve Invest
Commune	Nouméa
Quartier	PK6
Date de la visite	4 mai 2011
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration de la résidence «Saint-Eve» a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration de la résidence «Saint-Eve» est constituée d'une mini station d'épuration de type MINIFLO. Elle a été mise en service au début de l'année 2009.

La station est située sur le parking de l'immeuble.

Le flux de pollution est de 81 équivalents-habitants.

Situation administrative :

La station d'épuration a fait l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration reçue le 31 juillet 2009 ; celui-ci a fait l'objet d'une demande de compléments par courrier en date du 11 septembre 2009, demande restée sans suite.

Il convient que l'exploitant régularise la situation administrative de la station d'épuration et dépose un nouveau dossier de déclaration.

Implantation, accès, sécurité, nuisances :

La station est accessible à condition de disposer du code d'entrée du portail de l'immeuble.

Etant située dans l'emprise du parking, une partie des regards d'accès se trouve au niveau de places de stationnement et n'est pas accessible lorsqu'un véhicule est stationné.

Aucun problème de sécurité, aucune nuisance olfactive ou sonore n'ont été détectés ni signalé lors de la visite. Un matériau isolant a été mis en place au niveau du local du compresseur pour atténuer le bruit.

Un point d'eau est disponible à proximité du local du compresseur.

Fonctionnement de la station d'épuration :

L'entretien de la station est effectué par ROTOCAL.

Lors de la visite aucun dysfonctionnement particulier n'a été constaté.

Auto surveillance, niveau de rejet :

Il est rappelé à l'exploitant qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée par l'exploitant au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO₅, DCO et MES (cf. article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009). Le dernier rapport d'analyse du 14 janvier 2010 indique des résultats conformes.

Une nouvelle analyse est à réaliser cette année, sur un prélèvement moyen journalier et non un prélèvement ponctuel.

Demandes de l'inspection des installations classées :

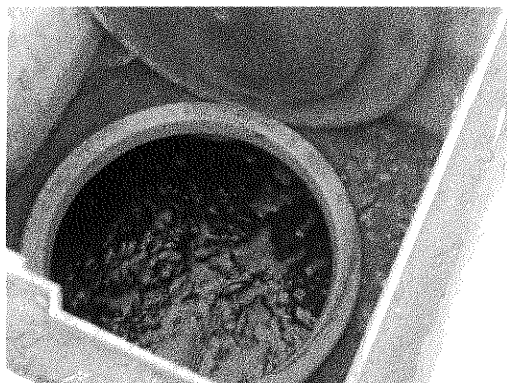
L'inspection des installations classées demande que soient réalisées, dans un délai de 3 mois :

- le dépôt à la direction de l'environnement d'un dossier de déclaration ;
- la réalisation d'un bilan 24h et la transmission des résultats à l'inspection des installations classées (un bilan 24h est constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier, des paramètres pH, MES, DCO et DBO₅, ainsi que de la mesure du débit sur la durée du prélèvement).

Photographies de la station :



Regard d'entrée avec
le retour en-tête des boues



Regard de sortie de la MINIFLO



Matériau isolant installé sur la porte du local du compresseur